

Le procès pour fluoration de l'eau contre l'EPA

(En vertu de la Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Food and Water Watch, Inc. et al contre l'Environmental Protection Agency et al

Foire aux questions

Q. Sur quoi portait le procès ?

R. Un groupe d'organisations à but non lucratif en matière d'environnement et de santé et de particuliers ont présenté une pétition à l'Agence de protection de l'environnement (EPA) en 2016 pour mettre fin à l'ajout de produits chimiques de fluoration dans l'eau potable en raison du risque de neurotoxicité (lésions cérébrales). L'EPA a rejeté la pétition. En réponse, les groupes de citoyens ont poursuivi l'EPA en justice en 2017.

La cause s'est déroulée devant un tribunal fédéral du Northern District of California, à San Francisco. Le juge Edward Chen a entendu la cause et a statué en faveur des groupes de citoyens.

<https://www.courtlistener.com/docket/6201332/445/food-water-watch-inc-v-environmental-protection-agency/>

Q. Quels risques pour la santé ont été évoqués ?

R. Le jugement de 80 pages du tribunal a évalué et pondéré les preuves provenant de dizaines d'études sur la perte de QI, y compris des études dont les deux parties ont convenu qu'elles étaient de grande qualité. Le tribunal a décrit cette recherche comme étant « . . . un solide ensemble de preuves révélant une association défavorable statistiquement significative entre le fluorure et le QI ». Ces preuves comprenaient plusieurs études de haute qualité réalisées en Amérique du Nord révélant une réduction du QI chez les enfants exposés à des quantités dites « optimales » de fluorure dans l'utérus et pendant la petite enfance.

Q. La décision du tribunal s'applique-t-elle aux sources de fluorure autres que la fluoration de l'eau communautaire, comme le dentifrice fluoré ?

R. Non, le jugement s'applique uniquement à la fluoration de l'eau communautaire à la concentration cible actuelle de 0,7 mg/L.

Q. Le procès portait-il sur les avantages dentaires possibles de la fluoration ?

R. Non, seulement les préjudices possibles. Cependant, un représentant du CDC a reconnu dans une déposition sous serment que l'eau fluorée n'apporte aucun bénéfice de prévention des caries en cas d'exposition prénatale ou infantile avant l'éruption des dents. Ce sont les étapes de la vie où le risque de neurotoxicité est le plus grand.

Q. Quel a été le jugement du tribunal ?

R. Le 24 septembre 2024, le tribunal s'est prononcé en faveur des groupes de citoyens contre l'EPA : « *le tribunal estime que la fluoration de l'eau à 0,7 milligramme par litre (« mg/L ») – le niveau actuellement considéré comme « optimal » aux États-Unis – présente un risque déraisonnable de réduction du QI chez les enfants... »*

Le jugement a également ordonné à l'EPA d'établir des règles qui élimineraient ce risque.

Q. Le tribunal a-t-il déclaré qu'il existait une certitude absolue que l'eau fluorée réduisait le QI ?

R. La certitude du préjudice n'est pas une condition requise pour que l'EPA conclue à un risque déraisonnable et le tribunal ne soit pas allé jusqu'à dire qu'il existe une certitude de perte de QI due à la fluoration. Le tribunal a toutefois conclu qu'« *il existe une certitude significative (souligné dans l'original) . . . concernant l'association entre le fluorure et la réduction du QI »* et que « *les plaignants ont prouvé, par une prépondérance de preuves* », que la fluoration de l'eau présente un « *risque déraisonnable* » de ce danger.

Q. Combien de pertes de points de QI ont été identifiées par les données scientifiques du procès ?

R. Pour les mères qui boivent une quantité moyenne d'eau, la perte de QI attendue de leurs enfants est de l'ordre de 1 à 3 points de QI. Cependant, pour les mères qui boivent beaucoup plus (environ 5 % de la population), la perte estimée est de l'ordre de 5 à 7 points de QI. Puisqu'il existe un large éventail de sensibilités entre les individus à tout produit chimique toxique, certains enfants auront moins (ou pas) de perte de QI tandis que d'autres auront une perte de QI plus élevée que la moyenne.

Le tribunal a noté qu'une perte d'un seul point de QI « *s'est avérée associée à une diminution du niveau de scolarité, de la situation d'emploi, de la productivité et des salaires gagnés... »*

Q. Comment le juge a-t-il pris sa décision ?

R. Son jugement de 80 pages était basé uniquement sur la science et le statut de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA). Il a examiné les témoignages de scientifiques et de responsables gouvernementaux des deux côtés, notamment des experts en neurotoxicité, en épidémiologie et en évaluation des risques.

Le juge a également cité l'étude systématique réalisée par le National Toxicology Program (NTP), considéré comme l'une des principales autorités mondiales en matière de dangers liés aux produits chimiques. Les deux parties ont convenu que l'examen du NTP était approfondi et de grande qualité. Son évaluation a fait l'objet d'une révision sans précédent par des pairs de groupes de scientifiques indépendants.

Pendant sept ans, le NTP a analysé plus de 70 études sur le fluorure et la perte de QI. Il a révélé que sur les 19 études de la plus haute qualité, 18 associaient un fluorure plus élevé à un QI plus faible, plusieurs à des niveaux présents dans l'eau fluorée.

https://ntp.niehs.nih.gov/sites/default/files/2024-08/fluoride_final_508.pdf

Q. Le NTP n'a-t-il pas déclaré que le fluorure est systématiquement lié à la perte de QI uniquement à des concentrations dans l'eau de 1,5 mg/L et plus, les niveaux inférieurs n'étant pas aussi bien établis ? C'est le double du niveau de fluoration standard de 0,7 mg/L.

R. Oui, c'est exact, même si le National Toxicology Program (NTP) a cité plusieurs études, toutes financées par les National Institutes of Health, révélant une perte de QI de 0,7 mg/L.

De plus, la concentration en eau n'est qu'une partie de l'équation déterminant les dommages causés par l'absorption de fluorure. L'autre est la dose : de nombreuses personnes boivent beaucoup plus d'eau que la moyenne. Ils ingèrent également encore plus de fluorure provenant des aliments et des boissons traités avec de l'eau fluorée.

En outre, le juge a cité le protocole standard d'évaluation des risques de l'EPA qui exige de protéger les personnes les plus vulnérables. Pour ce faire, l'EPA prend un niveau de danger établi et le divise par un facteur d'au moins 10 pour fixer un niveau de sécurité pour tous les membres d'une population. Ainsi, $1,5 \text{ mg/L} \div 10 = 0,15 \text{ mg/L}$, ce qui est nettement inférieur aux 0,7 mg/L de l'eau fluorée.

Q. Qu'est-ce que le juge a demandé à l'EPA de faire ?

A. Le juge a déclaré que l'EPA doit prendre des mesures et mettre en œuvre des règles pour éliminer ce risque de perte de QI. Il n'a pas précisé quelles devraient être ces règles. Cependant, il a déclaré : « *Il y a une chose que l'EPA ne peut pas faire. . . c'est ignorer ce risque.* »

Q. La décision s'applique-t-elle uniquement au nord de la Californie ?

R. Non, cela s'applique à l'ensemble des États-Unis.

Q. L'EPA peut-elle faire appel de ce jugement ?

R. Oui, l'EPA dispose de 60 jours pour faire appel après que la Cour a rendu son jugement. Si l'EPA fait appel, elle sera portée devant un panel de trois juges de la Cour d'appel du Ninth Circuit neuvième circuit.

Q. Si l'EPA ne fait pas appel, a-t-elle un délai ferme pour adopter des règles visant à éliminer les risques liés à la fluoration ?

R. Non.

Q. Les communautés doivent-elles attendre que l'EPA prenne des mesures ?

R. Non, pas du tout. Les communautés ou les autorités chargées de l'eau peuvent prendre des mesures pour arrêter ou ne pas démarrer la fluoration à tout moment. Sur la base du jugement du tribunal, plusieurs communautés ont déjà arrêté ou suspendu la fluoration. Certains États imposent la fluoration dans les villes dépassant une taille minimale. Ces États n'ont pas besoin d'attendre pour annuler ces mandats.

Cette foire aux questions a été produite, en consultation avec Michael Connett, l'avocat principal des plaignants dans le procès.